

COMMUNE DE BAILLEVAL

INSCRIPTIONS SCOLAIRES POUR LA RENTREE 2024

Les enfants concernés sont ceux nés en 2021 et ceux d'âge scolaire non-inscrits

Les inscriptions scolaires se font en deux phases.

| |
|--|
| <p>1^{ERE} PHASE INSCRIPTION OBLIGATOIRE A LA MAIRIE DE BAILLEVAL</p> |
|--|

Du mardi 02 au mardi 30 avril 2024 :

- ⇒ Lundi de 10h à 12h et de 15h30 à 18h
- ⇒ Mardi de 15h30 à 18h
- ⇒ Mercredi et Jeudi de 10h à 12h
- ⇒ Vendredi de 10h à 12h et de 15h30 à 17h30

Les parents doivent se munir :

- du livret de famille
- d'un certificat de radiation de l'établissement scolaire précédent
- du carnet de vaccinations de l'enfant
- d'un justificatif de domicile

| |
|--|
| <p>2^{EME} PHASE INSCRIPTION OBLIGATOIRE A L'ECOLE DANIEL OURTH RUE DES FORTES TERRES A BAILLEVAL</p> |
|--|

| | |
|--|---|
| Les 6, 7, 13, 16, 17 et 21 mai 2024 | Sur rendez-vous pris lors de l'inscription en mairie |
|--|---|

Les parents devront présenter, à la directrice, le dossier remis par la mairie

Nous insistons sur le fait qu'un enfant inscrit à la mairie devra être inscrit (aux dates indiquées ci-dessus) à l'école de BAILLEVAL

~~~~~

Par ailleurs, concernant les nouvelles inscriptions pour le **centre de loisirs**, il est demandé aux familles de prendre rendez-vous au centre de loisirs. L'inscription se fait informatiquement et prend un peu de temps. Il faudra vous munir de votre livret de famille, de votre numéro d'allocataire CAF ou de votre avis d'imposition, du carnet de vaccinations, de la mutuelle 2024 ainsi que les numéros de téléphone des personnes à contacter en cas d'urgence.

Tous les renseignements au 03.44.73.65.28